

Questions orales

M. Peterson: Vous avez tort.

M. Wilson (Etobicoke—Centre): Le député de Willowdale prétend que c'est faux. Manifestement, il n'a pas lu le Budget, car cela y figure noir sur blanc et j'invite mon collègue à le lire.

* * *

L'ENVIRONNEMENT**LA PRÉSENCE DE DÉCHETS NUCLÉAIRES DANS LES OCÉANS**

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, la question que je pose au ministre de l'Environnement a trait à l'inquiétude croissante des Canadiens concernant la présence de déchets nucléaires dans les océans du globe.

Le ministre est-il au courant d'un rapport récent du ministère de la Défense des États-Unis selon lequel le 13 février 1950, un B-36 de l'aviation américaine eût tombé une bombe atomique dans les eaux situées entre les îles de la Reine Charlotte et l'île de Vancouver? Sait-il que cette bombe a explosé en partie lorsqu'elle est entrée dans l'eau, disséminant son cône de charge radioactive dans les eaux canadiennes?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Nous étions effectivement au courant de ces faits, monsieur le Président.

LE DEVOIR QU'A LE MINISTRE D'INFORMER LA POPULATION

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): C'est au ministre des Affaires extérieures que je pose ma question supplémentaire. Si le ministre était au courant de ces faits, n'était-il pas tenu d'en informer les Canadiens?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Sauf erreur, monsieur le Président, la députée voudrait savoir si, exerçant les pouvoirs dont il jouit, le gouvernement du Canada devrait interdire l'accès des installations portuaires de notre pays. . .

Une voix: C'est une tentative de dissimulation.

M. Clark (Yellowhead): . . .devrait mettre fin à l'habitude qu'ont prise les gouvernements de ce pays depuis assez longtemps d'autoriser l'accès de nos installations portuaires. . .

Une voix: Là n'est pas la question.

M. Clark (Yellowhead): Je subis sans cesse les interruptions du nouveau candidat à la direction du Nouveau Parti démocratique qui rarement. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clark (Yellowhead): Ce qui inquiète le Nouveau Parti démocratique, monsieur le Président, c'est que nous vivons à l'ère des armes nucléaires. Puisque les armes nucléaires existent, des accidents sont inévitables. Il y a eu en mer des accidents mettant en cause des sous-marins porteurs d'armes nucléaires. Il y a eu d'autres accidents. Ils ont été dûment enregistrés.

Il y a en outre la question de savoir si le Canada devrait continuer, comme il le fait depuis un bon moment, de respecter les ententes qu'il a prises avec les pays de l'OTAN et d'autoriser les navires étrangers à utiliser de temps à autre les installations portuaires de notre pays. Nous avons décidé qu'il le devait dans l'intérêt de la politique de dissuasion qui fonde l'existence de l'OTAN. Je sais que la députée préférerait un monde d'où les armes nucléaires seraient absentes. Pour réaliser un monde comme celui-là. . .

Des voix: Règlement!

* * *

• (1440)

LE TRANSPORT FERROVIAIRE**LE TRANSPORT DE PRODUIT DANGEREUX—ON PROPOSE DES CONTRÔLES PLUS RIGOUREUX**

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Un wagon de chemin de fer appartenant à la compagnie américaine Southern, no 524335, est bloqué dans la cour de triage du CN à Senneterre. La fiche de réparation du CN, portant le n° 6229, en date du 2 juin 1989, mentionne que suite à une avarie du wagon, plusieurs barils sans couvercles, contenant toutes sortes de produits non identifiés, ont été renversés et que du liquide coule sous le wagon. Monsieur le Président, ma question est la suivante: Est-ce que le ministre peut nous confirmer aujourd'hui que le CN sera soumis aux mêmes contrôles rigoureux que ceux sur le transport des déchets dangereux venant des États-Unis, car nous vivons en Abitibi une autre étape de l'incompétence de la direction du CN en matière d'environnement concernant le transport de ce wagon américain vers Rouyn-Noranda?